

# Charte d'actes if

Actes if fédère des lieux culturels de création et de diffusion, autour d'enjeux artistiques, sociaux et économiques. Convergents dans leur mode de fonctionnement, ils conservent néanmoins leurs spécificités par leur identité artistique, leurs activités, leur espace, leur équipe et leurs moyens.

Si actes if est d'abord un réseau de lieux, il peut s'ouvrir à d'autres types de projets dont les démarches convergent avec celles du réseau.

Réseau solidaire francilien, actes if est une plate-forme d'échanges de savoirs, de savoir-faire et d'idées. Il apporte un soutien artistique et économique et constitue un outil de professionnalisation pour ses adhérents et valorise leurs intérêts communs.

## A. Caractéristiques des membres

### 1 - Projet artistique

Les membres d'actes if embrassent toutes les disciplines de la création artistique contemporaine. Ils participent d'une tendance au décloisonnement des genres et s'inscrivent dans une démarche de recherche de nouvelles formes.

Ces lieux accompagnent l'art à chaque étape de sa réalisation : création, diffusion, formation, sensibilisation et constituent aussi des lieux de vie.

Assurant une veille artistique et un repérage de jeunes talents, ils constituent un maillon premier de découvreurs dans la chaîne de création et de production artistique et culturelle.

### 2 - Rapport au territoire

#### 2.1 - Contexte géographique et culturel

Les lieux d'actes if sont implantés sur des territoires souvent vierges de lieux culturels, en périphérie des villes, zones industrielles ou autres quartiers dits "sensibles". Inséparables de leur contexte territorial, ils participent à leur dynamisation.

Ces lieux ont parfois investi et réaffecté des sites du patrimoine industriel, donnent une deuxième vie à un bâtiment et revisitent alors une mémoire collective locale. [Dans une approche plurielle du territoire reliant des dimensions urbaines, sociales, culturelles, politiques, ces équipes indépendantes](#) opèrent dans un souci d'implantation locale et participent de l'aménagement du territoire.

#### 2.2 - Implication dans le champ social

En prenant place dans la cité, les lieux d'actes if interrogent une réalité politique et sociale et créent des passerelles entre art et société. Ils inscrivent leurs actions dans une démarche d'intérêt collectif.

Les lieux travaillent de façon pérenne en lien avec la population, les acteurs sociaux, culturels, éducatifs locaux et les collectivités territoriales. Ils contribuent à assurer un dialogue social, une rencontre entre des publics différents. Dans un souci d'ouverture, de rencontre, de partage, ils facilitent l'accès à la création artistique.

### 3 - Rapport aux publics

Ces lieux s'adressent à des publics diversifiés et cherchent à créer des croisements entre professionnels et amateurs, entre artistes de différentes disciplines, entre différents publics.

[Programmations artistiques éclectiques et exigeantes, débats sur des sujets de société, rencontres, ateliers ou autres actions de sensibilisation impliquant les publics, constituent une ouverture qui génère un croisement des publics.](#)

Dans un souci de démocratisation culturelle, par ces actions et une politique tarifaire modérée, ces lieux tentent de briser les barrières psychologiques et financières d' "accès à la culture".

### 4 - Mode de fonctionnement

Attachés à leur indépendance dans leur partenariat avec les pouvoirs publics, tout en refusant de se plier aux logiques de rentabilité des industries culturelles, ces lieux sont portés par des structures juridiques autonomes.

Le projet artistique de ces lieux en conditionne le fonctionnement. Pour maintenir une prise de risque artistique, ils conjuguent une diversité de financements à des ressources propres. Leur gestion est transparente. Ils fonctionnent grâce à l'énergie de chaque membre de leur équipe à la fois polyvalent et spécialisé, ainsi qu'au soutien de nombreux adhérents et bénévoles.

Ils s'appliquent au respect des conditions d'accueil du public et des artistes.

Le conseil d'administration se compose de personnels des lieux.

## **B. Missions du réseau**

### **1. Professionnalisation**

Dans un objectif de pérennisation des lieux, le réseau développe des outils de professionnalisation qui se traduisent par la mise en place de formations à destination des équipes et l'accompagnement des adhérents dans leur structuration et leur développement (économique, juridique, fiscal, etc.).

### **2. Constitution d'une plateforme d'échanges**

Le réseau mutualise outils et services à destination de ses adhérents et favorise les échanges d'informations, de pratiques, de savoirs et de savoir-faire entre eux.

### **3. Encouragement à la réalisation de projets artistiques communs**

En soutenant la mise en place de projets artistiques montés conjointement par plusieurs de ses membres, actes if implique de fait la collaboration de plusieurs équipes, soutient la circulation des œuvres et des artistes sur le territoire francilien et incite à la circulation des publics.

### **4. Valorisation des intérêts communs**

Afin de porter les spécificités et les intérêts de ses adhérents, actes if organise en interne des groupes de travail et participe en externe aux réflexions sur les enjeux du secteur artistique et culturel. Il met en avant les projets, actions et modes de fonctionnement des structures et évolue par des relations avec d'autres acteurs professionnels du secteur (réseaux ou autres).